

| | |
|--|--|
| DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE Séance du 06 février 2019 |
| <u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 17 Présents : 11 Absents : 6 Pouvoirs : 3 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CIAS-04/2019 | <p>L'an deux mille dix-neuf, le six février à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Castran, à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT</p> <p>Date de convocation : 31 janvier 2019</p> <p>Présents : Mesdames Marthe CUTELLE, Marie-Chantal FIGUET, Carine LAVAL, Claude STOUBENFOLLE, Martine VEYRAT ; Messieurs Bernard CHASSOT, André-Gilles CHATAGNAT, M. Paul COTTERLAZ-RANNARD, Marc COUZON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL.</p> <p>Absents excusés : Mesdames Anne-Marie BAILLEUL, Carole BRETON (pouvoir à AG CHATAGNAT) Céline FILET, Martine FONTE (pouvoir à MC FIGUET), Marie-Antoinette SIMON (pouvoir à M COUZON), Monsieur Jean VIOLETT.</p> <p>M Bernard CHASSOT est désigné secrétaire de séance</p> |

OBJET : FINANCES – Subvention Paniers du Cœur 2019

Monsieur le Vice-Président informe les membres du Conseil d'Administration que l'association « les paniers du cœur » a adressé une demande de subvention en décembre 2018 afin de poursuivre ses actions en 2019. Il rappelle que cette association est en charge de la gestion d'un centre d'aide alimentaire auprès de familles en difficulté.

Conformément à leur demande, il propose qu'une subvention de 8 000€ soit versée à cette association en 2019.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

DECIDE d'allouer une somme de 8 000€ aux Paniers du Cœur,
CONFIRME que ces crédits sont inscrits au budget principal 2019, compte 6574,
CHARGE les services de procéder au plus vite au mandatement de ce crédit.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Par délégation du Président,
André Gilles CHATAGNAT


